

MIAC 2022 COMPTE-RENDU FINAL

Réunion : MIAC – Réunion annuelle de coordination CIEM-CC

Participants : Membres du CC pour la mer Baltique, du CC RUP, du CC de pêche lointaine, du CC pour les marchés, du CC pour la mer du Nord, du CC EOS, du CC pour les stocks pélagiques, du CC SUD et du CIEM

Date : 22 juin 2022

Lieu : Siège du CIEM à Copenhague et Zoom

Président : Emiel Brouckaert

1. Mot de bienvenue et introduction

Le président, Emiel Brouckaert – président du conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) – souhaite la bienvenue à chacun. Il remercie le CIEM de faciliter l'organisation des réunions du MIAC dans ses bureaux et de sa disponibilité pour discuter des sujets importants pour les organes consultatifs de la DG MARE, partenaire contractuel du CIEM. Il remercie également le conseil consultatif pour la mer du Nord d'avoir présidé la réunion voilà un an et demi, ainsi que tous les représentants des conseils consultatifs pour leur présence.

Mo Mathies (secrétariat du CC EOS) et Kenn Skau Fischer (président du comité exécutif du conseil consultatif pour la mer du Nord) sont excusés.

L'ordre du jour est adopté tel qu'il a été rédigé.

2. Points d'action définis lors de la réunion précédente

La numérotation des points d'action correspond au point de l'ordre du jour du MIAC 2021 auquel ils se réfèrent.

3.1 – Point sur les activités du groupe de travail du CIEM sur le développement de l'éolien en mer et la pêche (WGOWDF) : Un nouveau groupe de travail, constitué à ce sujet en 2020, dispose de termes de référence couvrant une période de trois ans et préparera un rapport au bout de trois ans. Les présidents du groupe de travail seront informés de l'intérêt des CC et le forum des observateurs sera sollicité pour communiquer sur les ateliers organisés à ce sujet. Les CC sont encouragés à y assister.

Présentation du travail du WGOWDF lors de l'atelier des CC EOS/PelAC sur les développements sismique et de l'énergie éolienne marine sur la pêche, le 10 mai 2022.

3.2 – Progrès de la recherche sur les interactions entre la pêche, le bruit sous-marin et les activités sismiques, relatifs au point à l'ordre du jour : Le CIEM fait partie du processus européen qui s'articule autour de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin », ainsi que des travaux des commissions OSPAR et HELCOM consistant à collecter des données sur le bruit continu et impulsif et à explorer les impacts et les mesures d'atténuation. De nombreux groupes de travail doivent livrer leurs rapports en 2021

à ce sujet, y compris la définition de seuils pour le bruit impulsif et le bruit continu au printemps 2021. Le CIEM fournira le lien vers ces travaux au NSAC, qui le transmettra à tous les participants au MIAC.

Discussion sur les développements sismique et de l'énergie éolienne marine sur la pêche, le 10 mai 2022 lors de l'atelier des CC EOS/PelAC.

3.3 – Point sur les activités du groupe de travail du CIEM sur les prises accessoires d'espèces protégées (WGBYC) : Dans ce domaine, tous les travaux doivent être réalisés dans le cadre de la feuille de route du CIEM pour les avis sur les prises accessoires d'espèces protégées, en danger et menacées (PETS). Les principaux problèmes concernent les données de suivi des PETS, les données sur l'effort de pêche et les données sur l'abondance des PETS. Les CC pourraient apporter leur aide en abordant ces questions avec les autorités nationales et la Commission. Les CC doivent envisager des actions pour améliorer les données quantitatives sur les prises accessoires de PETS et leur communication aux autorités concernées – y compris en signalant clairement aux autorités nationales que « davantage de recherches et d'experts sont nécessaires » pour améliorer les données probantes.

Discussion prévue lors du MIACO, point 9 de l'ordre du jour.

3.4 – Compte-rendu de la réunion du CC pour la mer Baltique sur l'épinoche : Il est proposé d'organiser un atelier afin d'explorer les conséquences écologiques et les opportunités commerciales offertes par l'abondance accrue du stock d'épinoches. Il pourrait se tenir en 2022 et serait ouvert aux participants aux CC. Il sera principalement consacré à la synthèse des données scientifiques disponibles. Le CC pour la mer Baltique suivra attentivement l'avancement de ce sujet et y contribuera autant que possible.

3.5 – Hareng à frai printanier de la Baltique occidentale (WBSSH) : Suivant l'avis 2020, le WBSSH ne devrait pas se reconstituer au-delà de la B_{LIM} avant 2023. Suite au succès de l'atelier WKREBUILD en 2020, le CIEM élabore des termes de référence pour un WKREBUILD2, qui doivent encore être approuvés. Cette réunion pourrait avoir lieu à l'automne 2021. Ces travaux sont étroitement liés à d'autres initiatives s'intéressant aux points de référence et aux questions de productivité. Un atelier sur les points de référence est provisoirement prévu pour 2022. Le CC pour la mer Baltique suivra l'avancement de ce projet et y contribuera autant que possible.

Compte-rendu au point 3.4 de l'ordre du jour du MIAC.

3.6 – Point sur le groupe de travail conjoint OPANO/CIEM sur la crevette : avis scientifique sur la crevette 3M pour 2021 et implications en termes de gestion pour la zone de réglementation de l'OPANO : Le CIEM continuera à s'assurer que le calendrier des réunions et des évaluations répond aux besoins du CIEM et de l'OPANO. Le CIEM note des progrès importants dans la modélisation de l'écosystème pour le Bonnet flamand et les relations entre les sébastes, le cabillaud et les crevettes, y compris l'évaluation des stratégies de gestion multispécifiques. Il est noté que « plusieurs benchmarks crevettes » pourraient avoir lieu en 2022. Le CC de pêche lointaine en prend note et ses membres déclarent pouvoir fournir des données pour le(s) modèle(s) en cours de développement.

Compte-rendu au point 3.1 de l'ordre du jour du MIAC.

4.1 – Considérations relatives aux écosystèmes : Le CIEM ne disposant pas de flux de données suffisant, le CC pour la mer Baltique devrait donc se mettre en rapport avec la HELCOM à propos des considérations écosystémiques sur les données de la pêche côtière. Le CC pour la mer Baltique doit s'appuyer sur les recherches partagées par le CIEM durant la réunion (<https://academic.oup.com/icesjms/article/74/6/1708/2629217?login=true>) pour alimenter ses réflexions et accorder davantage d'attention au sujet lors des futurs débats du MIAC.

Le point 4 de l'ordre du jour du MIACO prévoit un débat sur la manière dont le CIEM fournit les informations pour une gestion écosystémique et une gestion écosystémique de la pêche.

5 – Communication

Mark Dickey-Collas rappelle que l'équipe communication du CIEM a demandé des commentaires à différents membres du MIAC et du MIACO et qu'elle apprécierait d'obtenir rapidement des réponses. Les personnes sollicitées par l'équipe communication du CIEM sont invitées à répondre dès que possible si elles ne voient pas d'inconvénient à partager un commentaire destiné à un usage public.

3. Problématiques spécifiques à chaque CC

3.1 CC de pêche lointaine : Groupe de travail conjoint OPANO/CIEM sur la crevette et approche écosystémique multispécifique pour la capture du cabillaud, des sébastes et des crevettes dans la zone OPANO du Bonnet flamand (3M)

Alexandre Rodriguez demande des nouvelles des travaux du groupe de travail conjoint OPANO/CIEM sur la crevette, soulignant que la pêche a été à nouveau fermée sur décision de la dernière réunion annuelle de l'OPANO en septembre 2021, entraînant de lourdes conséquences économiques sur certaines flottes de l'UE membres du CC de pêche lointaine. Il fait valoir qu'il y a toujours des incertitudes entourant l'état de ce stock et qu'une base scientifique plus solide est nécessaire pour mieux analyser l'attribution des quotas et l'élaboration d'un régime de gestion. Il ajoute en outre qu'anticiper l'avis pour ce stock de novembre à septembre pourrait être bénéfique pour les débats. Selon lui, les travaux sont impactés par la crise ukrainienne, la Russie étant l'un des principaux acteurs de la gestion du stock. Il conclut en demandant au CIEM de préciser comment aborder l'avis pour cette espèce.

Mark Dickey-Collas explique que l'avis relatif aux captures de crevettes est prévu pour septembre et que c'est l'OPANO qui fixe les échéances. Il rappelle ensuite le benchmark réalisé en 2021, expliquant qu'il n'a pas pu être conclu pour le stock en division 3m. Une réunion préparatoire a eu lieu en octobre dans le but de compiler des données, mais les ressources n'étaient pas suffisantes et il n'a donc pas été possible de présenter une évaluation. Il explique toutefois qu'il s'agissait d'un bon exercice qui contribuera à la future évaluation du stock. À propos des deux autres stocks de crevettes dans le Skagerrak et le Norwegian Deep, il explique que l'analyse des facteurs écosystémiques (9 espèces de poissons dans différentes combinaisons) a fait l'objet d'un travail conséquent. Enfin, aucun lien n'a été établi entre les indicateurs de prédation, la température et l'abondance des crevettes. Il souligne que cela ne signifie pas qu'il n'y ait aucun lien, mais que les données disponibles ne peuvent soutenir cette allégation. Les prochains travaux devront porter sur des données plus détaillées et d'autres facteurs écosystémiques pour soutenir ce modèle. Il mentionne également une nouvelle approche encourageante pour le stock du Skagerrak, présentant trois modèles avec différentes mortalités.

Alexandre Rodriguez remercie pour les explications et signale que le CC de pêche lointaine prévoit de participer aux prochaines réunions de l'OPANO, prévues en août à Halifax, sur le développement d'un cadre pour l'approche écosystémique de la gestion de la pêche, et notamment à un atelier visant à rédiger une version préliminaire des objectifs écosystémiques pour l'OPANO. Il conclut en confirmant la volonté du CC de pêche lointaine d'apporter sa contribution en tant que partie prenante et de poursuivre sa collaboration avec le CIEM à ce sujet.

3.2 PELAC : historique des décisions et des communications aux parties prenantes sur la modification du point de référence F_{msd} pour le chinchard Sud

Sean O'Donoghue explique que pendant la réunion de juillet 2021, le CIEM avait informé le CC pour les stocks pélagiques qu'il avait décidé de passer le point de référence F_{rmd} pour le stock de chinchard Sud (chinchard zone 9) de 0,11 à 0,15. Cette décision est intervenue au mauvais moment, car le PelAC travaillait depuis plus d'un an avec le CC SUD sur la modification de la stratégie de gestion à long terme de ce stock pour essayer de l'aligner davantage sur l'avis du CIEM sur le RMD. Ces travaux ont été finalisés un mois avant que la modification du point de référence du RMD n'apparaisse, avec par conséquent un impact significatif, car cela a une nouvelle fois éloigné le plan de l'approche basée sur le RMD. Selon lui, il est important de mettre en exergue le sérieux problème de gestion causé par ce manque de transparence. Il recommande qu'à l'avenir, le CIEM communique plus tôt ces modifications en externe, aux destinataires des avis et aux parties prenantes. Sean O'Donoghue demande ensuite la confirmation qu'un inter-benchmark sera bien réalisé en 2022 pour ce stock et si ce sujet sera inclus dans les débats prévus.

Il mentionne ensuite un autre sujet relatif à l'avis 2021 du CIEM sur le chinchard Sud, car le titre est le suivant : « *La gestion du chinchard Sud, du chinchard bleu et du chinchard méditerranéen sous un TAC combiné empêche le contrôle efficace des taux d'exploitation de chaque espèce et pourrait entraîner la surexploitation d'une des espèces.* » Sean O'Donoghue explique que le PelAC aimerait avoir les suggestions du CIEM quant à ce qui pourrait être entrepris par les responsables/parties prenantes pour résoudre ce problème.

Dorleta Garcia présente les excuses du CIEM pour les problèmes causés par la modification du point de référence du F_{rmd} . Elle explique que le CIEM a modifié l'approche F_{pa} l'an dernier, car une base scientifique plus solide est désormais disponible pour ce point de référence. En principe, cette valeur est indépendante du F_{rmd} , mais dans le cas du chinchard, le F_{rmd} correspond au F_{pa} , ce qui explique pourquoi l'avis a été impacté. Elle reconnaît que le problème est dû au manque de communication et confirme la volonté d'amélioration du CIEM afin d'éviter d'autres problèmes similaires à l'avenir. Concernant l'incertitude liée à l'étude et au recrutement, Dorleta Garcia explique que ces facteurs sont déjà pris en compte dans l'avis, le recrutement étant remplacé par le besoin biométrique. En ce qui concerne la contribution des autres espèces au TAC, elle explique que cela varie d'une année à l'autre et informe que la meilleure solution de gestion serait d'avoir des TAC distincts (en particulier pour le *Trachurus trachurus*).

Sean O'Donoghue précise que le nouveau F_{rmd} a sensiblement modifié l'avis relatif aux captures 2022 et que la stratégie de gestion mise au point par le PelAC n'était plus adaptée. Il souligne la nécessité d'un inter-benchmark ou d'un benchmark sur le chinchard Sud. « *Comment avancer et corriger la situation ? Avons-nous suffisamment de données pour chacune des espèces ?* », a-t-il demandé.

Mark Dickey-Collas explique que le problème se situe entre la nécessité de fournir un RMD et la manière dont le CIEM évalue le plan de gestion (uniquement sur la base d'une approche de précaution). Il ajoute qu'un benchmark est prévu en 2023 et qu'aucun échantillonnage n'est envisagé pour le moment.

POINT D'ACTION : Les points de référence sont approuvés par l'ACOM à la publication de l'avis. Le CIEM signalera les modifications des points de référence à ce moment-là.

3.3 CCRUP : Quota de *Beryx sp.* dans la zone X – Açores

Daniela Costa explique que le *Beryx sp.* (*Beryx decadactylus* et *Beryx splendens*) est l'une des principales espèces pour les pêcheurs des Açores : il représente environ 71 % du total des mises à terre des espèces démersales et d'eau profonde. La capture du *Beryx* est traditionnellement réalisée par une flotte artisanale. Des mesures de gestion ont été instaurées, p. ex. des quotas par bateau et l'augmentation de la taille minimale de débarquement, afin d'assurer une gestion prudente de l'effort de pêche et la durabilité de la ressource. Elle ajoute que les rapports des pêcheurs montrent une augmentation substantielle de l'abondance de ces espèces et que les données des campagnes de suivi réalisées chaque année par le département d'océanographie et de la pêche (université des Açores) indiquent une tendance à la stabilité

de la ressource. Toutefois, l'avis du CIEM continue de suivre l'approche de précaution et le quota de *Beryx* diminue chaque année.

Rui Catarino répond que la réduction dans l'avis de cette année suit le cadre du CIEM. Il s'agit d'un stock de catégorie 5 (stocks pour lesquels seules des données de débarquement ou de capture sur une période courte sont disponibles), raison pour laquelle l'avis suit une approche de précaution en préconisant 20 % de réduction tous les trois ans. Il explique qu'il existe une étude que les experts considèrent comme non représentative de la population totale. De plus, l'espèce est extrêmement mobile et le modèle ne capture pas assez d'individus. Avec le cadre actuel, il est nécessaire d'augmenter le plan d'enquête et l'échantillonnage pour passer en catégorie 3.

3.4 CC pour la mer Baltique : Hareng de la Baltique occidentale

Jarek Zieliński demande si le CIEM a avancé sur les recommandations de mesures de gestion du hareng de la Baltique occidentale. Le stock est dans un état critique et un plan de reconstitution doit être mis en œuvre, couvrant également la Norvège et le Royaume-Uni, car le hareng à frai printanier occidental migre vers la mer du Nord en passant par la division 3A. Dans son programme de travail pour 2022-2023, le CC pour la mer Baltique déclare qu'il examinera les futurs travaux sur la gestion du hareng à frai printanier de la Baltique occidentale en vue de développer une stratégie de reconstitution du stock. Toute aide du CIEM à ce sujet serait la bienvenue.

Lotte Worsøe Clausen explique que pour travailler sur un plan de reconstitution, le CIEM doit recevoir une demande de la part des demandeurs d'avis (Commission et États membres). Elle déclare que l'Allemagne a essayé de formuler une demande sur les changements de productivité en 2019, mais qu'aucune demande finale n'a été présentée. En 2020, le CIEM a reçu une demande sur les prises accessoires inévitables, mais elle a été rejetée par l'ACOM, car elle ne contenait aucune donnée appropriée et manquait d'expertise. Elle ajoute que le groupe de discussion du CIEM chargé de l'évaluation de la pêche en mer Baltique continue à travailler sur le sujet et se concentre sur les connaissances scientifiques nécessaires.

POINT D'ACTION : Le CC pour la mer Baltique conseillera la DG MARE pour demander au CIEM d'élaborer un plan de reconstitution du hareng de la Baltique occidentale.

3.5 CC pour la mer Baltique : Problème des phoques, infestations parasitaires et évaluation du cabillaud de la Baltique orientale

Jarek Zieliński demande si l'impact des parasites des phoques a été pris en compte dans l'évaluation du cabillaud de la Baltique orientale. Il fait référence aux informations figurant dans la fiche d'avis 2021 du CIEM sur le cabillaud de la Baltique orientale. Les infestations parasitaires coïncident avec l'augmentation de l'abondance des phoques gris. Toutefois, on ignore si l'infestation parasitaire est la cause ou un effet du mauvais état du cabillaud. Ces facteurs sont interconnectés et leur effet cumulatif sur le stock de cabillaud n'est pas clair. Jarek Zieliński souligne qu'il est urgent de découvrir tous les effets ayant un impact sur le stock de cabillaud en mer Baltique. Il demande également que ces liens soient analysés le plus rapidement possible.

Henn Ojaveer explique qu'en matière de science et de preuves, le CIEM encourage ses scientifiques à travailler sur les sujets pertinents pour la gestion. Des experts travaillent sur ce sujet, mais il n'est pas aisé d'identifier les liens avec les parasites et il n'existe encore aucun résultat disponible pour le public. La recherche progresse, des expériences sur les performances de croissance du cabillaud sont réalisées et de nouvelles données et approches sont obtenues par le DTU Aqua à l'aide des méthodes de catégories des foies. D'autres paramètres sont mesurés pour établir les relations de cause à effet. En revanche, de

nombreux articles ont été publiés à la fois sur l'influence de l'oxygène et des espèces proies sur le cabillaud.

Nils Hoglund signale la prédation des œufs de cabillaud par le sprat et demande si cela a été considéré comme un facteur de baisse du stock de cabillaud en mer Baltique. Henn Ojaveer répond qu'en effet, il s'agit d'une interaction écologique très importante qui est probablement prise en compte. Il reviendra vers le CC pour la mer Baltique avec des informations supplémentaires.

Jarek Zieliński demande s'il est prévu d'intégrer les phoques au travail d'évaluation sur le cabillaud de la Baltique orientale, ce à quoi Mark Dickey-Collas répond qu'il reviendra vers le CC pour la mer Baltique pour confirmer.

POINT D'ACTION : Le CC pour la mer Baltique se mettra en relation avec le CIEM à propos de l'évaluation du cabillaud de la Baltique orientale.

3.6 CC EOS Présentation de l'avis du CIEM sur la raie brunette

Matilde Vallerani explique que le 17 décembre 2020, suite à une réunion du groupe de discussion conjoint CC EOS/NSAC sur les raies, le CC EOS et le NSAC ont présenté à la DG MARE une demande de modification de la présentation de l'avis du CIEM sur la raie brunette. Les deux CC ont proposé de suivre la même approche que celle utilisée pour la langoustine afin d'améliorer la communication et la compréhension de l'avis sur la raie brunette, en particulier concernant la capacité de survie de cette espèce. Le CC EOS demande si cette demande a été examinée et si le CIEM peut la prendre en compte.

Mark Dickey-Collas répond que le CIEM se rend bien compte de l'importance de la capacité de survie et de la manière dont on peut la communiquer. Malheureusement, cette question est suspendue aux négociations entre l'UE et le Royaume-Uni qui se déroulent au sein du comité spécialisé de la pêche, lequel doit formuler sa demande au CIEM. La capacité de survie est un sujet pour les deux parties, qui envisagent d'uniformiser les informations relatives à la capacité de survie pour tous les stocks.

POINT D'ACTION : Le CC EOS suivra les discussions du comité spécialisé de la pêche sur la capacité de survie de la raie brunette.

4. Questions générales

4.1 CC EOS : Liste des demandes spéciales transmises par la DG MARE au CIEM

Emiel Brouckaert déclare que le CC EOS souhaiterait que le CIEM fournisse un récapitulatif des demandes spéciales de la Commission européenne qui seront examinées durant l'année à venir, précisant les possibilités pour les CC d'apporter leur contribution.

Worsøe Clausen répond que le CIEM peut fournir une liste des demandes approuvées par l'ACOM. La liste des demandes spéciales pourrait être mise à disposition sur le forum en ligne des observateurs, puis les CC pourrait la contacter et elle mettra les CC en contact avec les différentes équipes d'experts.

POINT D'ACTION : Le CIEM met la liste des demandes approuvées à disposition sur son site web pour consultation par les CC via le forum d'aide.

4.2 PELAC : Procédure de clarification pour l'utilisation du plan de gestion convenu dans l'avis formulé en exergue

Sean O'Donoghue demande au CIEM où en est la procédure permettant de faire figurer un plan de gestion/de reconstitution convenu dans l'avis formulé en exergue sur les fiches d'avis du CIEM (plutôt que d'inclure cet avis dans le tableau des options de capture). Les réunions du PelAC en juillet 2021 ont évoqué une différence d'opinions entre le CIEM et la Commission européenne sur cette procédure et le fait que cette question faisait toujours l'objet de discussions bilatérales. Par souci de clarté, le PelAC souhaite savoir où en est cette discussion et si possible, quelle est la procédure exacte suivie par le CIEM.

Mark Dickey-Collas répond que le CIEM respecte les directives établies par le MIRIA par décision conjointe en 2010. La règle consiste à tenir compte des plans de gestion s'ils sont en cours d'évaluation, sinon l'approche RMD est utilisée. Un léger désaccord est apparu au sein de la DG MARE sur un certain nombre de plans de gestion, concernant l'identification des autorités de pêche responsables. Certains opérateurs de la DG MARE ont également mal compris le lien entre le RMD et les plans de gestion. Le CIEM est en train de clarifier ces points, mais les discussions avec la Commission ont dû être reportées en raison de la crise ukrainienne.

Worsøe Clausen ajoute des détails sur la manière dont le CIEM décide ce qu'il faut inclure dans l'avis formulé en exergue. Elle explique qu'en général, le CIEM envoie le tableau des plans de gestion à toutes les instances de direction concernées. Les plans doivent être adoptés avant de pouvoir être utilisés.

POINT D'ACTION : Le CIEM fera avancer les discussions en cours avec la DG MARE afin de clarifier le lien entre le RMD et le plan dans l'avis mis en exergue. Ce point sera probablement discuté lors du MIRIA en janvier 2023.

4.3 CC de pêche lointaine : Améliorer les connaissances scientifiques et les données relatives aux rejets pour les stocks d'eau profonde

Alexandre Rodriguez mentionne un point d'action du MIAC 2021 : « *Le CC de pêche lointaine, le CC EOS, le NSAC (et peut-être le CC SUD) mettront en place un groupe d'étude pour analyser les besoins et les lacunes en matière de données commerciales sur les prises (accessoires) et les rejets. Ils explorent les possibilités de collaboration avec le WGDEEP du CIEM afin d'essayer d'intégrer les données commerciales au processus consultatif à temps pour le prochain avis bisannuel sur les opportunités de pêche 2021/2022.* »

Le CC de pêche lointaine propose de suivre ce point afin de définir les prochaines étapes. Alexandre Rodriguez demande donc au CIEM des suggestions quant à la manière d'améliorer la collaboration et de se saisir du sujet. Il demande si les CC pourraient participer au benchmark et apporter leur aide au travail de compilation des données. Alexandre Rodriguez mentionne ensuite un projet de l'EASME sur la conservation des EMV et la gestion de la pêche en eau profonde auquel le CC de pêche lointaine a été invité.

Mark Dickey-Collas répond que le CIEM vient de procéder à une évaluation des EMV et travaille désormais avec la Commission pour analyser l'empreinte écologique de la pêche sur les EMV. Le CIEM fait également le lien avec la CPANE sur la manière d'interpréter l'approche des avis sur les EMV. Il ajoute qu'il serait intéressant d'explorer le lien entre le projet EASME et le travail réalisé par le CIEM. Le CIEM est également partenaire d'un projet de la FAO sur les stocks pour lesquels on ne dispose que de données limitées.

Alexandre Rodriguez n'a pas encore reçu le rapport du projet EASME, mais il y avait de nombreuses réflexions intéressantes sur plusieurs indicateurs pour améliorer la qualité des données. Il note également l'information concernant le projet de la FAO. Il mentionne ensuite les préoccupations des membres du CC de pêche lointaine à propos du processus de consultation, car la Commission n'a pas été particulièrement claire à ce sujet. Alexandre Rodriguez et Mark Dickey-Collas conviennent de rester en contact par e-mail à

ce sujet ainsi que de partager les informations disponibles avec les autres CC.

POINT D'ACTION : Le CC de pêche lointaine partagera le rapport sur le projet EASME. Le CIEM explorera les liens possibles entre son travail sur les EMV et le projet EASME.

4.4 CC EOS : Récapitulatif des travaux du CIEM soutenant la mise en œuvre de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »

Matilde Vallerani explique que le CC pour la mer du Nord et le CC EOS ont mis en place un groupe de discussion sur la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » en vue de contribuer à son examen grâce à l'expertise et à l'expérience de leurs membres, tout en gardant à l'esprit les ambitions du pacte vert de l'UE et en respectant les dispositions de la PCP ainsi que les objectifs de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité. Dans ce contexte, le CC EOS aimerait obtenir un récapitulatif des travaux du CIEM sur la mise en œuvre de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » afin de renforcer et promouvoir l'approche scientifique de l'examen.

Mark Dickey-Collas explique que le CIEM joue désormais un rôle central en fournissant des preuves pour nombre de processus de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin », ce que souligne la convention de subvention entre le CIEM et la DG ENVI, qui couvre la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » et les directives habitats et oiseaux. Il mentionne que la DG ENVI s'est battue bec et ongles pour un engagement des parties prenantes dans les exercices de cadrage. Il souligne ensuite le fait que dans les directives récemment publiées pour la stratégie pour les états membres, le CIEM joue un rôle central dans la fourniture de conseils dans les domaines de la pêche commerciale, du réseau alimentaire et de l'impact sur les fonds marins. Toutefois, le concept de répartition par taille et par âge est toujours absent et l'orientation dans ce domaine reste très insuffisante. Le CIEM travaille également sur les compromis, ce qui a permis d'établir un des états des lieux les plus détaillés de l'impact sur les fonds marins et des captures débarquées. À l'avenir, le CIEM développera un outil relatif à l'impact sur les fonds marins dans les AMP. Il mentionne le plan d'action mis au point par la DG MARE et la DG ENVI, dont l'objectif est d'identifier les synergies entre la PCP et la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ». Il conclut en disant que la majorité du travail de la CIEM sur le sujet est réalisé au travers d'ateliers et de groupes de travail ouverts aux observateurs enregistrés.

Emiel Brouckaert conclut en soulignant l'importance d'analyser comment les CC peuvent s'impliquer davantage sur les sujets liés à la pêche traités par la DG ENVI et/ou d'autres directions de la Commission.

POINT D'ACTION : Les CC exploreront les possibilités d'accroître leur engagement direct auprès de la DG ENVI et des autres directions de la Commission sur les sujets liés à la pêche.

4.5 PELAC : Atelier de la CIEM sur le WKREF sur les points de référence

Sean O'Donoghue relève les inquiétudes relatives à l'atelier de la CIEM, le WKREF, qui s'est déroulé en ligne du 2 au 4 novembre 2021. Le WKREF était une série de deux ateliers dont l'objectif était d'examiner la base permettant d'établir des points de référence, en mettant l'accent sur les niveaux de référence cibles et critiques. Il s'agit d'un sujet important, car les méthodes permettant de calculer les niveaux de référence sont critiquées pour leur opacité et leur subjectivité.

Concrètement, il mentionne deux sujets de préoccupation liés aux ateliers :

- Le premier concerne les aspects procéduraux des ateliers. L'inscription au premier atelier (WKREF1), qui était ouvert à tous les participants ayant un statut d'observateur auprès de la CIEM, était close au prétexte que « *Cet atelier est désormais complet* ». À cette fin, notons que la date limite d'inscription pour la deuxième réunion (WKREF2), prévue du 11 au 13 janvier 2022, était

fixée au 31 août 2021. Des dates d'inscription si précoces et un nombre de participants aussi limité ne facilitent pas la collaboration et l'engagement des parties prenantes. La raison pour laquelle le nombre de places prévu pour cet atelier était si réduit est obscure, d'autant qu'il s'agissait d'une réunion en ligne. Sean O'Donoghue demande sur quelle base les participants sont sélectionnés.

- Le deuxième sujet de préoccupation concerne la réunion 2020 du MIACO, durant laquelle la capacité du CIEM à inclure les effets sur les écosystèmes dans l'avis sur les captures a été remise en question (section 7.6 CIEM 2020). Cette remise en question résulte en partie du « projet F_{rmd} », dont les résultats indiquent que l'inclusion des aspects écosystémiques via les effets liés à la densité de la population sur la croissance, la maturation et la mortalité, produirait des valeurs F_{rmd} différentes (Sparholt et al., 2020). En réponse, le CIEM a déclaré que « *le CIEM propose de collaborer à un atelier sur les points de référence dans un environnement changeant. Le CIEM prévoit d'organiser cet atelier fin 2020.* » Cependant, lors du WKREF, plusieurs participants n'ont pas été autorisés à présenter leurs travaux, notamment Henrik Sparholt, dont les travaux ont été réalisés durant le projet F_{rmd} . Sean O'Donoghue relève que ces restrictions ne facilitent pas la collaboration qui est proposée. Il fait également référence à la diffusion de la présentation de Henrik Sparholt, par le secrétariat du CC EOS, en amont de la réunion.

Mark Dickey-Collas répond que l'atelier était complet, avec 45 participants. Les présidents ont demandé de clore les inscriptions pour limiter la participation et garantir une bonne modération de la réunion en ligne. Il n'y a pas eu de sélection des individus, il s'agit purement et simplement d'une décision opérationnelle.

Concernant le projet F_{rmd} , il souligne que la présentation de Henrik Sparholt a été reçue très peu de temps avant la réunion, ce qui rendait l'organisation difficile. Concernant le WKREF 1, il explique que « *lorsque vous avez un atelier dirigé par deux présidents, ils choisissent et déterminent la manière dont ces ateliers se déroulent en respectant les règles en matière de conflit d'intérêts. Malheureusement, les présidents du WKREF 1 ont choisi de ne pas inclure la présentation de Henrik Sparholt.* » Toutefois, la présentation a pu avoir lieu lors du WKREF 2 et le projet F_{rmd} a également été mis sur la table par d'autres scientifiques du CIEM. Henrik Sparholt organise un symposium en novembre et le CIEM y participera. Mark Dickey-Collas assure que le travail de Henrik Sparholt est intégré au système du CIEM.

Sean O'Donoghue remercie Mark Dickey-Collas pour l'explication et souligne qu'il est important de s'assurer que ces informations sont intégrées au système et prises en compte.

Mark Dickey-Collas confirme que le projet est accueilli avec beaucoup d'intérêt à haut niveau et que l'ACOM en discute fréquemment.

Michael Andersen exprime sa gratitude au PelAC pour avoir soulevé le sujet et suggère que lorsque le CIEM traite de questions aussi fondamentales, des sièges soient réservés à différents groupes de parties prenantes afin de garantir une représentation équilibrée.

POINT D'ACTION : Le CIEM utilisera la nouvelle stratégie d'engagement des parties prenantes pour évaluer l'équilibre des parties prenantes.

POINT D'ACTION : Le CIEM continuera à suivre l'évolution du projet F_{rmd} .

4.6 CCRUP : Interprétation lors des réunions

Daniela Costa pose la question de la langue utilisée lors des réunions. Compte tenu du fait que la plupart des représentants de la pêche artisanale parlent uniquement leur langue maternelle et afin de garantir

qu'ils puissent assister aux réunions du CIEM, elle demande si le CIEM envisage de faire appel à des interprètes lors des réunions avec les parties prenantes (au moins en portugais, espagnol et français). Cela permettrait non seulement au secrétariat, mais aussi au président et aux vice-présidents du CC RUP d'assister aux débats et de les comprendre entièrement.

Worsøe Clausen explique que le CIEM ne peut pas puiser dans son budget pour l'interprétation et qu'il n'y a malheureusement pas de base financière pour fournir des services d'interprétation lors des réunions. Cependant, les CC peuvent bien entendu venir avec leurs propres interprètes. Le CIEM leur apportera volontiers l'aide dont ils auraient besoin.

POINT D'ACTION : Si besoin, les CC étudieront les possibilités de recours à des interprètes lors des réunions du MIAC.

5. Autres

Sean O'Donoghue fait référence à une communication récente sur la participation virtuelle du CIEM aux réunions des CC. Il souligne que le PelAC apprécie beaucoup son engagement auprès du CIEM, mais il est décevant d'apprendre qu'il n'y aura pas de présentation physique de l'avis du CIEM cette année. Il demande à Mark Dickey-Collas d'envisager de rencontrer à nouveau les CC en personne pour les réunions essentielles où l'avis du CIEM est présenté.

Le CC EOS a eu des échanges sur le même sujet.

Emiel Brouckaert signale que le CC EOS avait échangé avec le CIEM à ce propos.

Mark Dickey-Collas répond que le sujet sera discuté.

6. Points d'action

3.2 - Les points de référence sont approuvés par l'ACOM à la publication de l'avis. Le CIEM signalera les modifications des points de référence à ce moment-là.

3.4 - Le CC pour la mer Baltique conseillera la DG MARE pour demander au CIEM d'élaborer un plan de reconstitution du hareng de la Baltique occidentale.

3.5 - Le CC pour la mer Baltique se mettra en relation avec le CIEM à propos de l'évaluation du cabillaud de la Baltique orientale.

3.6 - Le CC EOS suivra les discussions du comité spécialisé de la pêche sur la capacité de survie de la raie brune.

4.1 - Le CIEM met la liste des demandes approuvées à disposition sur son site web pour consultation par les CC via le forum d'aide.

4.2 - Le CIEM fera avancer les discussions en cours avec la DG MARE afin de clarifier le lien entre le RMD et le plan dans l'avis mis en exergue. Ce point sera probablement discuté lors du MIRiA en janvier 2023.

4.3 - Le CC de pêche lointaine partagera le rapport sur projet EASME. Le CIEM explorera les liens possibles

entre son travail sur les EMV et le projet EASME.

4.4 - Les CC exploreront les possibilités d'accroître leur engagement direct auprès de la DG ENVI et des autres directions de la Commission sur les sujets liés à la pêche.

4.5 - Le CIEM utilisera la nouvelle stratégie d'engagement des parties prenantes pour évaluer l'équilibre des parties prenantes.

4.5 - Le CIEM continuera à suivre l'évolution du projet F_{rmd}.

4.6 - Si besoin, les CC étudieront les possibilités de recours à des interprètes lors des réunions du MIAC.

7. MIAC 2023

Le CC SUD et le CC RUP soulignent qu'il ne sera pas possible pour leurs présidents d'accueillir la réunion en anglais. Daniela Costa rendra compte au président du CC RUP et discutera des futures possibilités d'accueil du MIAC.

Les participants conviennent de reprendre la rotation en commençant par le CC de la mer Baltique, qui présidera le prochain MIAC en janvier 2023.

8. Liste des participants

Prénom, nom	Organisme	Fonction
Alexandra Philippe	CC EOS	Vice-présidente OIG
Alexandre Rodriguez	CC de pêche lointaine	Secrétaire exécutif
Chloé Pocheau	CC SUD	Secrétaire exécutive
Daniela Sofia Pereira Da Costa	CCRUP	Secrétaire générale
Dorleta Garcia	CIEM	Vice-présidente ACOM
Emiel Brouckaert	CC EOS	Président
Eugene Nixon	CIEM	Vice-président ACOM
Ewa Milewska	CC pour la mer Baltique	Rapporteur
Fabiana Miranda Nogueira	CCRUP	Assistante administrative et financière
Gualberto Costa Rita	CCRUP	Vice-président
Guillaume Carruel	CC pour la mer Baltique	Secrétaire exécutif
Henn Ojaveer	CIEM	Vice-président ACOM
Jarek Zieliński	CC pour la mer Baltique	Président du comité exécutif
Javier López Santiago	CC SUD	Membre du CC SUD
Jean-Christophe Vandeveld	CC de pêche lointaine	Membre du CC de pêche lointaine
Joanne Morgan	CIEM	Vice-présidente ACOM
Justyna Zajchowska	PelAC	Conseillère pêche et conservation des milieux marins
Lotte Worsøe Clausen	CIEM	Responsable du soutien consultatif
Mark Dickey-Collas	CIEM	Président de l'ACOM



Matilde Vallerani	CC EOS	Secrétaire exécutive adjointe
Michael Andersen	CC pour la mer du Nord	Conseiller scientifique principal
Nils Hoglund	CC pour la mer Baltique	Président du groupe de travail sur la gestion écosystémique
Pedro Emanuel Dos Reis Santos	CC pour les marchés	Secrétaire général
Rui Catarino	CIEM	Expert du programme consultatif
Sean O'Donoghue	PelAC	Président du groupe de travail II
Tamara Talevska	CC pour la mer du Nord	Secrétaire exécutive